

COMMUNE de CORME-ROYAL
(Charente-Maritime)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
2025-08

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2025

Présents : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Régis COMBEAU, Sylvie BARDEY, Jean-Claude MAURIN, Jean-Luc LAVOIE, Gwendoline GASTIEN, Dominique HERVAUD, Jacqueline BABIN, Krystel LE PLUMEY, Maurice PELAUD, Hugues VIAUD,

Absents excusés :

Marie-Line RAMACKERS donne son pouvoir à Alain MARGAT
Tatiana GOMBEAU donne son pouvoir à Krystel LE PLUMEY
Philippe ROUSTEAU donne son pouvoir à Jacqueline BABIN
Jean-Marie REINE donne son pouvoir à Alain DAVIAUD
Brigitte MANSON donne son pouvoir à Gwendoline GASTIEN
Laurence ORMAUX donne son pouvoir à Sylvie BARDEY

Absents :

Nathalie BRIN

Secrétaire de séance : Sylvie BARDEY est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Juillet 2025
- 2) Accord de principe pour la rétrocession des équipements communs et de la voirie du lotissement « Le Clos Emanvine »
- 3) Convention de servitude et convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – ENEDIS
- 4) Approbation des termes de la convention « Etudes et travaux » ainsi que la participation communale
- 5) Achat de la Licence III
- 6) Modification du temps de travail d'un agent d'entretien à partir du 1^{er} janvier 2026
- 7) Subvention exceptionnelle au profit de l'Amicale
- 8) Ramassage scolaire au Nord de la commune
- 9) Demande de subvention – Accès Personnes à Mobilité
- 10) Questions diverses
 - a) Ma Santé Ma Commune
 - b) Engagement plan arbres de Saintes Grandes Rives L'Agglo
 - c) Remerciements – Prise en charge des encombrants dans l'Eglise
 - d) La poste : boîte aux lettres

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Sylvie BARDEY est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025.

2. Accord de principe pour la rétrocession des équipements communs et de la voirie du lotissement « Le Clos Emanvine ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de rétrocession des équipements communs et de la voirie du lotissement « Le Clos Emanvine » formulée par les maîtres d'ouvrage par courrier en date du 4 juillet 2025,

Vu les pièces techniques et plans à l'appui de cette demande,

Considérant que les équipements concernés ont été réalisés conformément aux prescriptions du permis d'aménager et qu'ils présentent un état permettant leur intégration dans le domaine public communal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer ces équipements pour en assurer l'entretien, la gestion et la pérennité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter / refuser la rétrocession à la commune de Corme-Royal des équipements communs et de la voirie du lotissement « Le Clos Emanvine » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires, notamment la signature de tous documents afférents à cette rétrocession, y compris l'acte notarié ;
- De prévoir l'intégration des voiries et équipements concernés dans le domaine public communal

3. Convention de servitude et convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier émanant de la société SOBECA mandatée par ENEDIS a été envoyé à la Commune de Corme-Royal en date du 21 Juillet 2025. Ce dernier indique que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique soit, le raccordement photovoltaïque ; les travaux envisagés, doivent emprunter une propriété de la Commune soit la parcelle n°1 403 section C située Les Trous à Soullignonne (17250).

Pour ce faire, la société SOBECA a transmis 2 conventions :

- Convention de servitude
- Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité 'Hors R332-16 (Terrain)

Où l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance des différentes conventions, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les conventions susnommées et tout autre document se référant à cette affaire.

4. Approbation des termes du projet de convention ainsi que les montants de la participation communale concernant les études et travaux relatifs à l'aménagement de sécurité lieudit « Les Croix Blanches » RD 142.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de convention a été établi entre le Département de la Charente-Maritime et la commune de Corme-Royal concernant les futures études et travaux d'aménagement de sécurité au lieudit Les Croix Blanches – RD 142.

Cette convention régit les dispositions relatives à la participation financière de la commune de Corme-Royal aux études et travaux d'aménagement de sécurité, Route Départementale n°142 entre le PR 03 +463 et le PR 03 +900 afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Descriptions des études :

Elles concernent les prestations suivantes :

- Etudes routières
 . Avant-projet : 2 450.00 € Hors Taxes forfaitaire
- Missions complémentaires :

. Levée topographique :	1 001.16 € Hors Taxes
. Etudes géotechniques :	1 000.00 € Hors Taxes
. Coordination sécurité :	600.00 € Hors Taxes

Total des études et missions complémentaires : 5 051.16 € Hors Taxes

Les travaux consistent à :

- aménager un arrêt de bus intégré dans une chicane de type écluse
- sécuriser les traversées piétonnes,
- aménager des cheminements
- assurer le bon écoulement des eaux pluviales

Le Coût prévisionnel des travaux (y compris suivi de travaux) est estimé à 34 100.00 € Hors Taxes

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie. Pour cette opération la Commune ne pourra pas prétendre à des subventions départementales.

Le Département fera l'avance du montant total des études et travaux évalués à 39 151.16 € Hors Taxes.

La participation communale est estimée à 25 448.25 € Hors Taxes. La Commune appartenant à la classe 4 son taux de participation s'élève à 65% du montant Hors Taxes des études et travaux. Cette participation sera réajustée après réalisation des travaux sur la base de leur montant réel.

La Commune s'engage :

- 1/ à verser au Département sa participation financière estimée à 25 448.25 € Hors Taxes suivant la date de réalisation des travaux,
- 2/ à inscrire en temps utile dans son budget la somme nécessaire au règlement de la part des dépenses qui lui incombent,
- 3/ à verser le solde de sa participation au terme des travaux d'aménagement sur la base du montant des travaux réalisés,
- 4/ à verser cette somme dans un délai de trente jours suivant la réception de la demande de règlement adressée par le Département à l'issue des travaux,
- 5/ à participer au prorata et dans les mêmes conditions spécifiées dans la présente convention à toute réévaluation des opérations rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Concernant le cheminement piéton qui partirait du carrefour RD 119 – RD 142 qui remonte à l'entrée de l'agglomération côté Pisany, ces travaux seraient à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et des montants incombant à la Commune de Corme-Royal, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les termes de la convention portant sur l'aménagement de sécurité au lieu-dit Les Croix Blanches RD142 ainsi que le montant de la participation financière de Corme-Royal estimée à 25 448.25 € (vingt-cinq mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-cinq centimes) Hors Taxes
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce projet.
- D'approuver les travaux pour le cheminement piéton à la charge de la commune

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2025 à l'Opération 244 Article 212

5. Achat d'une Licence III

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courriel a été reçu de l'Etude de Maître Thomas HUMEAU sise 69 cours National à Saintes (Charente-Maritime) nous informant que la Licence III détenue par l'entreprise de restauration EIRL KESTELOOT (Restaurant Le Local) sis Corme-Royal, Résidence des Ormeaux était en vente.

Aussi suite à la cessation d'activité de restauration EIRL KESTELOOT, le prix de vente de la licence de 3^{ème} catégorie est de 4 000.00 €. La Commune doit se positionner pour l'achat éventuel de cette licence.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De ne pas faire l'acquisition de la licence III

6. Modification du temps de travail d'un agent d'entretien

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 il n'y aura plus qu'un seul agent d'entretien au lieu de deux, suite à une intégration pour un temps complet du deuxième agent au sein d'une intercommunalité. De ce fait, l'agent restant qui est actuellement agent intercommunal pourrait être employé que sur une seule collectivité, la commune de Corme-Royal.

Aussi, Le Maire propose, au regard des interventions supplémentaires à effectuer, de modifier son temps de travail pour une quotité de 30 heures hebdomadaires. D'une part pour pallier au départ de son binôme qui effectue aujourd'hui un temps de travail de 8/35^{ème} sur notre commune et d'autre part afin d'intégrer les nouveaux locaux à nettoyer.

Sachant qu'actuellement cet agent est à 11/35^{ème} au sein de notre collectivité et sur sa deuxième structure 19/35^{ème}. Cette dépense supplémentaire sera atténuée par le départ du deuxième agent et sera intégrée au budget primitif 2026.

Le Maire précise que lors du prochain Conseil Municipal, le poste devra être créé pour 30/35^{ème} après avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion ainsi que sa publicité.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification du temps de travail de l'agent d'entretien à hauteur de 30 heures hebdomadaires
- Charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2026.

7. Subvention exceptionnelle au profit de l'Amicale

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de l'Amicale s'est beaucoup investie lors de la fête de la Saint Louis 2025 autant humainement que financièrement. Celui-ci propose donc de leur verser une subvention de 140.00 €.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 140.00 € (cent quarante euros)
- et charge Le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

8. Ramassage scolaire au Nord de la commune de Corme-Royal

Le Maire informe le Conseil Municipal que le sujet sur le ramassage scolaire au Nord de la commune avance. Il est prévu une réunion étape avec les familles concernées le jeudi 16 octobre 2025 à 19h30 à la mairie.

Il n'y aura pas de surcoût pour les parents.

Dominique HERVAUD pose le problème sur l'éclairage public.

Dans le futur, il ne sera pas impossible de créer des aménagements spécifiques.

9. Demande de subvention – Accès PMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 17 Juin 2025 concernant une demande de subvention pour l'accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et des Amendes de police. Néanmoins, le montant des travaux a été réévalué à notre demande de modification de travaux. Monsieur Le Maire souhaite par conséquent modifier la précédente délibération pour valider la nouvelle dépense et le plan de financement correspondant.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Prestations	Montant HT
Réalisation de l'esquisse et la production de la notice de présentation du dossier au service de l'ABF	Forfaitairement - 2 100.00 €
Réalisation du « PRO »	Forfaitairement - 1 980.00 €
Réalisation du dossier d'instruction	Forfaitairement - 1 500.00 €

TOTAL	5 580.00 €
--------------	-------------------

L'opération envisagée nécessite par ailleurs la réalisation, par le Syndicat Départemental de la Voirie, des missions complémentaires suivantes :

Prestations	Montant HT
Levé topographique	425.00 €
Géolocalisation des réseaux souterrains existants	715.00 €
Essai de perméabilité	1 300.00 €
TOTAL	2 440.00 €

Soit une pré réalisation estimée à : **8 020.00 € HT (huit mille vingt Euros Hors taxe)**

Le coût des travaux se décompose comme suit :

Désignation	Montant HT
Travaux préparatoires	3 605.60 €
Les terrassements	7 944.86 €
Les empièvements	5 105.60 €
Couches de finition	14 745.20 €
Réseaux	5 962.07 €
Bordures béton	6 575.50 €
Espaces verts	2 570.31 €
Signalisations mobiliers	2 952.40 €
TOTAL	49 461.54 €

Aussi le montant global pour cette réalisation est de **57 481.54 € HT** (cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-un euros et cinquante-quatre centimes hors taxes) soit **68 977.85 € TTC** (soixante-huit mille neuf-cent-soixante-dix-sept Euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Une demande de subvention sera sollicitée dans le cadre du fond de répartition du produit des amendes de police :

Désignation	Taux	Montant subvention
Amendes de Police	50%	28 740.77 €
DETR	30%	17 244.46 €
Fonds Propres	20%	11 496.31 €
TOTAL	100%	57 481.54 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- D'accepter la dépense totale de de 57 481.54 € HT (cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-un euros et cinquante-quatre centimes hors taxes) soit 68 977.85 € TTC (soixante-huit mille neuf-cent-soixante-dix-sept Euros et quatre-vingt-cinq centimes) ainsi que le plan de financement proposé supra pour les demandes de subventions ;
- De charger le Maire de demander la subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et au Conseil Départemental pour les Amendes de Police.
- De charger le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

10. Questions diverses

a) Ma santé, Ma Commune

Le Maire informe que l'assurance AXA a sollicité la commune afin d'organiser une réunion publique à destination des administrés.

b) Engagement Plan Arbres de Saintes Grandes Rives l'Agglo

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet porté par l'Agglomération de Saintes « Engagement plan arbres ». Les enjeux de ce projet sont la biodiversité, cadre de vie, l'adaptatio, au changement climatique et la gestion de l'eau. L'Agglomération nous demande de compléter une fiche signalétique sur les projets en cours, à venir et le retour d'expérience. Alain DAVIAUD va voir avec Philippe ROUSTEAU pour la suite de ce programme.

c) Remerciements – Prise en charge du retrait d'un arbrisseau près de l'Eglise

Le Maire souhaite informer le conseil municipal de l'acte de générosité de Monsieur ALBERT-ROULHAC, propriétaire du prieuré pour la prise en charge du retrait d'un arbrisseau qui menaçait la corniche de notre Eglise. Une nacelle a été nécessaire. Son intervention a non seulement protégé notre patrimoine mais elle nous a évité des dépenses. Tous nos remerciements pour cette preuve de civisme et d'attachement à notre commune. Un courrier lui a été adressé en ce sens.

d) La Poste – Boîte aux lettres

Le Maire explique au conseil municipal, que la Poste devait retirer une boites aux lettres sur deux sur notre commune (l'une située sur une façade de maison aux croix blanches dont le propriétaire a refusé le retrait, l'autre à la résidence des Ormeaux).

Suite à plusieurs démarches entreprises et notamment une intention de pétition, la Poste a préféré se rétracter et ne supprimer aucune boîte aux lettres sur Corme-Royal, nous ne pouvons que nous en réjouir.

e) Calendrier électoral

Le Maire donne les informations des prochaines dates à retenir pour les prochaines élections.

f) Point d'Apport Volontaire

Le Maire aborde le sujet des PAV (Points d'apports Volontaires) et du lieu d'implantation de ceux-ci. Après discussion, le quai à vendange semble le plus approprié. Le premier bac biodéchets restera à l'emplacement actuel c'est-à-dire devant la déchetterie et le second bac biodéchets sera quant à lui installé au quai à vendange.

g) Effectifs scolaires

61 enfants en maternelle

118 enfants en élémentaire dont 7 enfants en classe UEEA

h) Inauguration

Invitation du Cabinet Médical adressé à Alain MARGAT le 28 novembre à 19h30


i) Heures civique

Régis COMBEAU informe qu'une zone de gratuité sera organisée les 21 et 22 novembre 2025

Séance levée à 21H00

Le Secrétaire de séance,

Sylvie BARDEY



Le Maire,

Alain MARGAT

